

**RESOLUTIONS DES ASSEMBLEES
GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU 25 AVRIL 2017**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Approbation du rapport de rémunération

1. L'assemblée approuve le rapport de rémunération concernant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée avec 114.201.434 votes pour, 21.780.580 votes contre et 1.195.448 abstentions.

Approbation des comptes statutaires relatifs à l'exercice social arrêté au 31 décembre 2016 et affectation du résultat

2. L'assemblée approuve les comptes statutaires de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016 présentant un bénéfice d'EUR 148.536.849,29.

Tenant compte :

- du bénéfice de l'exercice 2016 :	EUR 148.536.849,29
- du bénéfice reporté de l'exercice précédent :	EUR 372.083.323,01
- des dotations et des reprises imputées à la réserve indisponible pour actions propres suite aux mouvements en 2016 :	EUR 40.296.406,50
- de l'acompte sur dividende payé en septembre 2016 :	EUR -65.519.535,00
le résultat à affecter s'élève à	EUR 495.397.043,80

L'assemblée approuve l'affectation de résultat proposée par le conseil d'administration, y compris le paiement d'un dividende brut d'EUR 1,30 par action. Compte tenu du paiement en août 2016 d'un acompte sur dividende brut d'EUR 0,60 par action, le solde du dividende pour un montant brut d'EUR 0,70 sera mis en paiement le mardi 2 mai 2017.

Dès lors l'affectation de résultat suivante est approuvée :

- | | |
|--|--------------------|
| - distribution du solde du dividende brut par action de EUR 0,70, à savoir : EUR 0,70 x 109.726.400 (*) (**) | EUR 76.493.480,00 |
| - report à nouveau du bénéfice restant à affecter, soit | EUR 418.903.563,80 |

(*) soit 112.000.000 actions représentant le capital moins 2.723.600 actions propres détenues ce jour par la Société.

(**) Le montant réel du dividende brut (et, par conséquent, le montant du solde) par action pourrait fluctuer en fonction des changements possibles du nombre d'actions propres détenues par la Société entre le mardi 25 avril 2017 (la date de l'assemblée générale ordinaire) et le mercredi 26 avril 2017 à la clôture d'Euronext Bruxelles (la date donnant droit aux détenteurs d'actions Umicore au dividende de l'exercice (solde) relatif à l'exercice 2016). Les actions propres n'ont pas droit au dividende.

Cette résolution est adoptée avec 134.956.250 votes pour, 2.221.212 votes contre et 0 abstentions.

Décharge aux administrateurs et au commissaire

3. L'assemblée donne décharge entière à chacun des administrateurs pour l'exercice de son mandat au cours dudit exercice social 2016.

Cette résolution est adoptée avec 132.762.260 votes pour, 4.280.138 votes contre et 135.064 abstentions.

4. L'assemblée donne décharge entière au commissaire pour l'exercice de son mandat de contrôle en 2016.

Cette résolution est adoptée avec 132.574.400 votes pour, 4.467.998 votes contre et 135.064 abstentions.

Composition du conseil d'administration et fixation des émoluments

5. L'assemblée générale réélit Madame Ines Kolmsee en qualité d'administrateur indépendant pour un terme de trois ans, arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020.

Cette résolution est adoptée avec 134.757.996 votes pour, 2.419.466 votes contre et 0 abstentions.

6. L'assemblée générale élit Madame Liat Ben-Zur en qualité d'administrateur indépendant pour un terme de trois ans, arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020.

Cette résolution est adoptée avec 136.875.288 votes pour, 300.174 votes contre et 2.000 abstentions.

7. L'assemblée générale élit Monsieur Gérard Lamarche en qualité d'administrateur pour un terme de trois ans, arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020.

Cette résolution est adoptée avec 113.756.664 votes pour, 23.264.358 votes contre et 156.440 abstentions.

8. En vertu de l'article 10 des statuts, l'assemblée décide de fixer comme suit la rémunération du conseil d'administration pour l'exercice 2017:

- au niveau du conseil d'administration : (1) émoluments fixes d'EUR 40.000 pour le président et d'EUR 27.000 pour chaque administrateur non exécutif, (2) jetons de présence d'EUR 5.000 par réunion du conseil pour le président, d'EUR 2.500 par réunion pour chaque administrateur non exécutif résidant en Belgique et d'EUR 3.500 par réunion pour chaque administrateur non exécutif résidant à l'étranger, et (3), à titre d'émoluments fixes supplémentaires, octroi de 1.000 actions Umicore au président et 500 actions Umicore à chaque administrateur non exécutif;
- au niveau du comité d'audit : (1) émoluments fixes d'EUR 10.000 pour le président du comité et d'EUR 5.000 pour chaque autre membre, et (2) jetons de présence d'EUR 5.000 par réunion pour le président du comité et d'EUR 3.000 pour chaque autre membre;
- au niveau du comité de nomination et de rémunération : jetons de présence d'EUR 5.000 par réunion pour le président du comité et d'EUR 3.000 pour chaque autre membre.

Cette résolution est adoptée avec 134.402.562 votes pour, 2.743.460 votes contre et 31.440 abstentions.

Réélection du commissaire

9. Sur proposition du conseil d'administration, agissant sur proposition du comité d'audit et présentation par le conseil d'entreprise, l'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire de PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises SCCRL, ayant son siège social à 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Woluwe Garden, Woluwedal 18, pour une durée de trois ans jusqu'à et y compris l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2020.

Le commissaire sera représenté par Monsieur Kurt Cappoen et est chargé du contrôle des comptes annuels statutaires et consolidés.

Cette résolution est adoptée avec 130.209.294 votes pour, 6.845.150 votes contre et 123.018 abstentions.

Rémunération du commissaire

10. L'assemblée décide de fixer la rémunération annuelle du commissaire pour les exercices allant de 2017 à 2019 à EUR 449.463. Ce montant sera indexé chaque année sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (indice santé).

Cette résolution est adoptée avec 131.911.250 votes pour, 5.262.572 votes contre et 3.640 abstentions.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Renouvellement de rachat d'actions propres

L'assemblée générale confère les autorisations suivantes :

- Autorisation donnée à la Société jusqu'au 31 mai 2021 inclus, d'acquérir sur un marché réglementé des actions de la Société dans les limites de 10% du capital social, à un prix par action compris entre quatre euros (EUR 4,00) et septante-cinq euros (EUR 75,00) ;
- Autorisation donnée aux filiales directes de la Société d'acquérir, sur un marché réglementé, des actions de la Société dans les mêmes limites qu'indiquées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée avec 135.108.166 votes pour, 1.976.092 votes contre et 93.204 abstentions.